

UN WORKSHOP ORGANISÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG GIREPAM

Vite diminuer la pression de la grande plaisance sur les aires marines protégées

L'actualité

TERRITOIRES

Mesurer les flux en montagne

P. 2



GOVERNEMENT
On se reparle ?

P. 3

ENTRETIEN

Geoffroy Roux de Bézieux

P. 4



La plaisance représente environ quelques 10 000 bateaux croisant chaque année autour de l'île. Parmi ceux-ci, quelques 2000 unités font partie de la «grande plaisance». Des navires, de 24 mètres, dont les contraintes de mouillage peuvent provoquer d'importants dégâts sur la biodiversité marine. Un workshop organisé le 18 juin à Ajaccio vient de mettre en évidence l'urgence à organiser cette activité.

YACHT. Incontestablement, le marché de la grande plaisance est source de retombées économiques importantes, d'autant plus que, selon les chiffres avancés ce 18 juin à Ajaccio, 1/8ème de la flotte mondiale est passé par la Corse en 2018. Les spécialistes, réunis pour

ce workshop organisé dans le cadre du programme européen GIREPAM, sont tous d'accord : le maintien et/ou le développement de ce secteur doit se faire en prenant en compte la biodiversité ainsi que l'exploitation des ressources halieutiques, si on veut qu'elles soient durables. Certains sites emblématiques de la Corse sont d'ailleurs sujets à une forte pression et voient leurs fonds particulièrement dégradés. En cause, les contraintes de mouillage de ces géants des mers dont les ancres imposantes dévastent roches, herbiers de posidonies, abris d'espèces aquatiques, sans distinction aucune. «Pour ne pas détruire, on ne doit pas s'ancrer» résume un expert qui avertit «dans dix ans, il sera trop tard». Les dommages seront alors irréversibles sur notre écosystème marin si rien n'est fait d'ici là.

Parcs marins ou aires marines protégées, telles que la réserve naturelle de Scandola par exemple, sont ainsi confrontées à des enjeux de gestions importants. A Ajaccio a donc été mis en évidence

le défi commun des partenaires engagés dans le programme GIREPAM. Il vise à l'amélioration et l'innovation de la gouvernance dans la gestion des zones marines côtières de la part des Etats, des régions et des gestionnaires d'aires protégées, grâce à une stratégie d'ensemble des territoires, pour contribuer à arrêter la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques et adhérer à un véritable schéma européen de développement économique en «vert et bleu».

L'objectif est une stratégie transfrontalière de gestion intégrée des réseaux écologiques marins côtiers, mise en œuvre en réseau avec les parcs et aires marines protégées, pour développer des solutions aux problèmes les plus pressants, parmi lesquels la fréquentation sans cesse en hausse des grosses unités devient une priorité. Une pression que viendra diminuer une politique d'encadrement des mouillages beaucoup plus réglementée, sous contrôle de la Préfecture maritime Méditerranée concernant la Corse.

ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57

email: al@lepetitbastiais.com

infoline: Valérie au 04 95 58 70 52



CE NUMÉRO EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

0,80 €